

Fiche de données de sécurité
Norme de communication des risques 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.
Préparée pour le SGH (rév. 3)



Date de révision : Version initiale
Date de diffusion : 07-08-18

Page : 1/10

Nom commercial :	Lubrifiant de tirage de câble Aqua-Gel^{MD} CW
-------------------------	---

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit : Lubrifiant de tirage de câble Aqua-Gel^{MD} CW.
Synonymes : Lubrifiant de tirage de câble Aqua-Gel^{MD} temps froid.
Codes du produit : 31-298, 31-291, 31-295.
FTSS n° : ID003
Usage recommandé : Lubrifiant de tirage de câble.
Restrictions recommandées : Aucune connue

Coordonnées du fabricant/importateur/fournisseur/distributeur :
Nom de l'entreprise : IDEAL INDUSTRIES, INC.
Adresse de l'entreprise : Becker Place,
Sycamore, IL 60178, États-Unis
Numéro de téléphone de la société : Heures de bureau (du lundi au vendredi)
De 7 h à 17 h (CDT)
+1 815-895-5181
Personne ressource de la société : Darryl Docter.
Courriel de la personne ressource : IDEAL@IDEALINDUSTRIES.COM
Numéro de téléphone d'urgence : 24H/24 EN CAS D'URGENCE :
+1 (815) 895-5181.

SECTION 2 : Identification du ou des danger(s)

Classification du produit chimique conformément au paragraphe (d) de la section 1910.1200 :

Dangers physiques

Non classé comme dangereux selon les critères du SGH.

Dangers pour la santé

Non classé comme dangereux pour la santé selon les critères du SGH.

Dangers vis-à-vis de l'environnement

Non classé comme dangereux selon les critères du SGH.

Mention d'avertissement du SGH : Ne s'applique pas.

Mention(s) de danger du SGH : Ne s'applique pas.

Pictogramme(s) de danger du SGH : Ne s'applique pas

Mention(s) de danger du SGH :

Prévention :

Pas de mesure de précaution requise.

Réponse :

Pas de mesure de précaution requise.

Stockage :

Pas de mesure de précaution requise pour le stockage.

Élimination :

Pas de mesure de précaution requise pour l'élimination.

HNOC (danger non classé autrement)

Classé HNOC (danger non classé autrement) : Aucun connu.

Pourcentage de composant(s) à toxicité aiguë inconnue :

Ne s'applique pas.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Mélange :

Dénomination chimique	N° CAS	Concentration (poids %)
Hydroxyde de potassium (solution à 20 %)	1310-58-3	< 2%

Remarque : La combinaison des ingrédients n'est pas jugée dangereuse, ou existe à une concentration inférieure au seuil, selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

SECTION 4 : Premiers soins

Description des mesures nécessaires :

Inhalation : En cas d'inhalation, se rendre à l'air libre. Si la personne respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Obtenir une aide médicale si les symptômes persistent.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. Obtenir une aide médicale si les symptômes persistent.

Contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une aide médicale si les symptômes persistent.

Ingestion : En cas d'ingestion, boire de l'eau ou du lait. NE PAS faire vomir, sauf sur instruction par du personnel médical. Ne jamais rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. Consulter un médecin ou le centre antipoison local.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés : Aucun danger attendu.

Signes indiquant la nécessité de soins médicaux immédiats et d'un traitement spécial : En cas d'observation de tout symptôme, contacter un médecin et lui fournir la présente FDS. En cas d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin ou obtenir des soins médicaux.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Ininflammable. Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.

Moyens d'extinction non appropriés : Aucun renseignement disponible.

Dangers spécifiques liés aux produits chimiques : Des températures de combustion extrêmes ou le contact avec des nitrites peuvent entraîner la formation de nitrosamines qui sont des cancérogènes potentiels.

Produits de combustion : monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers : Si ce produit est à l'origine d'un incendie, ne pas entrer dans un lieu clos ou confiné sans un équipement de protection approprié. Cela peut comprendre un appareil de protection respiratoire autonome, afin de protéger contre les effets dangereux des produits de combustion et d'un manque d'oxygène.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence : Rester contre le vent et se tenir à l'écart des déversements ou des fuites. En cas de déversement important, aviser les personnes sous le vent du déversement, isoler la zone de danger immédiat et interdire l'accès au personnel non autorisé. Porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire adéquat si les circonstances l'exigent (voir section 8). Voir les sections 2 et 7 pour en savoir davantage sur les dangers et les mesures de précaution.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devront être évacuées de la zone de déversement jusqu'à la fin du nettoyage. Essuyer, pelleter ou aspirer le produit déversé. Nettoyer immédiatement les déversements, car ils peuvent être dangereusement glissants. Éviter les écoulements dans les égouts, les ruisseaux ou toute autre étendue d'eau. En cas d'un écoulement dans une étendue d'eau, aviser les autorités concernées comme exigé.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Bien se laver les mains après toute manipulation. Porter des gants et des vêtements de protection, et une protection des yeux

et du visage. Respecter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle et porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

Conditions d'un stockage sûr et éventuelles incompatibilités : Entreposer à une température comprise entre -40 et 82 °C (entre -40 et 180 °F). Tenir à l'écart des enfants et des animaux domestiques. Maintenir les contenants bien fermés et bien étiquetés. Conserver uniquement dans des contenants approuvés. Tenir à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Protéger les contenants de tout dommage physique.

Les contenants « vides » contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Les barils « vides » doivent être complètement vidés, les bondes doivent être remises en place, et ils doivent être envoyés rapidement au fournisseur ou à un rénovateur. Tous les contenants doivent être éliminés d'une manière qui ne nuit pas à l'environnement et en conformité avec les réglementations gouvernementales.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle

Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

COMPOSANTS DANGEREUX (selon norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA, É.-U.) :		
Valeurs limites d'exposition professionnelle autorisées		
Substance	PEL-TWA (8 heures)	PEL-STEL (15 min)
Hydroxyde de potassium	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Valeurs des seuils limites de l'ACGIH, É.-U.		
Substance	TLV-TWA (8 heures)	TLV-STEL (15 min)
Hydroxyde de potassium	2 mg/m ³ maximum	Aucune donnée disponible

Limites d'exposition de la NIOSH		
Substance	TWA *	LECT
Hydroxyde de potassium	2 mg/m ³ maximum	Aucune donnée disponible

Contrôles techniques appropriés : La ventilation générale (mécanique) de la pièce doit être appropriée. Une ventilation locale dédiée est suggérée aux endroits où les vapeurs pourraient s'échapper dans l'air environnant de lieux de travail ou dans des espaces clos.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Bien que normalement pas nécessaire, le port de lunettes de sécurité ou de lunettes de protection anti-éclaboussures conformes aux normes de l'OSHA est recommandé.

Protection de la peau et des mains : Aucune protection normalement nécessaire. Utiliser du néoprène, le cas échéant. Inspecter les gants avant usage. Enlever les gants selon la technique appropriée (sans toucher la surface extérieure des gants) pour éviter le contact cutané avec le produit. Jeter les gants contaminés après utilisation selon les lois en vigueur et les bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Protection respiratoire : Aucune protection normalement requise.

Autres points : Une douche de rinçage oculaire est recommandée dans la zone de travail, mais pas requis.

Dangers thermiques : Aucun renseignement disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État physique :	Gel
Formulaire :	Gel transparent.
Couleur :	Rouge.
Odeur :	Odeur légère.
Seuil d'odeur :	Aucune donnée disponible
pH :	6,5 à 8,0
Point de fonte et point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	100 °C (212 °F)
Point d'éclair :	Aucun
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet
Limites inférieure et supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limite d'inflammabilité - inférieure (%) :	Aucune donnée disponible
Limite d'inflammabilité - supérieure (%) :	Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité - inférieure (%) :	Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité - supérieure (%) :	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	1,09 à 1,11
Solubilité :	Infinie.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité :	20,0 à 40,0 Pa.s (10 000 à 15 000 cps)
Autres informations :	
Pourcentage de volatilité par volume :	< 45%
Pourcentage de solide par poids :	~ 60%

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :	Pas réactif chimiquement.
Stabilité chimique :	Stable dans les conditions d'utilisation ambiantes normales et prévues.
Possibilité de réactions dangereuses :	Pas de réactions dangereuses prévues.
Conditions à éviter :	Éviter l'entreposage prolongé à des températures supérieures à 88 °C (190 °F). Des températures de combustion extrêmes ou le contact avec des nitrites peuvent entraîner la formation de nitrosamines qui sont des cancérogènes potentiels.
Substances incompatibles :	Éviter les contacts avec des oxydants forts et des nitrites.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone et d'azote.

SECTION 11 : Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation :	N'est pas une voie de pénétration attendue.
Ingestion :	N'est pas une voie de pénétration attendue.
Peau :	N'est pas une voie de pénétration attendue.
Yeux :	N'est pas une voie de pénétration attendue.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucun danger attendu.

Effets immédiats, à retardement et chroniques d'une exposition à court ou à long terme :

Détaillés ci-dessous.

Valeurs numériques de toxicité :

Informations sur les composants :

Substance	Type de test (espèce)	Valeur
Hydroxyde de potassium	DL ₅₀ Voie orale (rat)	273 mg/kg
	DL ₅₀ Voie cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
	CL ₅₀ Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible

Estimation de toxicité aiguë du produit :

Toxicité orale aiguë – Pas de données disponibles

Toxicité cutanée aiguë - Pas de données disponibles

Toxicité d'inhalation aiguë - Pas de données disponibles

- Corrosion et irritation cutanées :** Ne devrait pas provoquer de corrosion de la peau ou d'irritation.
- Irritation et lésions oculaires sévères :** Ne devrait pas provoquer de dommages oculaires ou d'irritation.
- Sensibilisation respiratoire :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme une substance sensibilisante des voies respiratoires (ou leur concentration est sous le seuil de classification).
- Sensibilisation cutanée :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme une substance sensibilisante pour la peau (ou leur concentration est sous le seuil de classification).
- Mutagénicité pour les cellules germinales :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme mutagène pour les cellules germinales (ou leur concentration est sous le seuil de classification).
- Effets carcinogènes :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est répertorié dans la dernière édition du Rapport sur les Substances Cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), n'est considéré comme potentiellement cancérogène dans les dernières monographies de l'IARC (International Agency for Research on Cancer), ou par l'OSHA.
- Toxicité reproductive :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme toxique pour la reproduction (ou leur concentration est sous le seuil de classification).
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles -
Exposition unique :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé STOT SE (ou leur concentration est sous le seuil de classification).
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles -
Exposition répétée :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé STOT

RE (ou leur concentration est sous le seuil de classification).

Danger lié à l'aspiration : Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme présentant un danger lié à l'aspiration (ou leur concentration est sous le seuil de classification).

Informations complémentaires : Aucun renseignement disponible.

SECTION 12 : Données écologiques

Écotoxicité :

Données du produit : Aucune donnée disponible

Informations sur les composants :

Substance	Type de test	Espèce animale	Valeur
Hydroxyde de potassium	CL ₅₀	Poisson - <i>Gambusia affinis</i> (gambusie)	85 mg/l (24 h)
	CL ₅₀	Crustacés aquatiques	Aucune donnée disponible
	CE ₅₀	Algues	Aucune donnée disponible

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation : Aucun renseignement disponible.

Mobilité dans le sol : Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs : Aucun renseignement disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Instructions relatives à l'élimination :

La personne à l'origine d'une émission de déchets est toujours responsable de déterminer correctement la dangerosité du déchet et doit prendre en compte les exigences nationales et locales, ainsi que fédérales.

Voir les sections 7 et 8 pour les informations relatives à la manipulation, au stockage et à la protection individuelle et voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques. Il est possible que la matière telle qu'elle est produite contienne des composants qui n'ont pas besoin d'être répertoriés dans la FTSS, mais qui pourraient affecter la détermination de la dangerosité des déchets.

De plus, un usage causant des changements chimiques ou physiques du produit pourrait l'assujettir à la réglementation sur les déchets dangereux.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

DOT (É-U) : Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation du DOT.

IATA : Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation de l'IATA.

IMDG : Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation de l'IMDG.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations spécifiques à la sécurité, la santé et l'environnement pour ce produit.

É.U. :

Réglementations fédérales des États-Unis : Cette FDS correspond à la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA. Ce produit est considéré comme dangereux par l'OSHA.

Loi TSCA sur les substances toxiques – Toutes les substances qui entrent dans la composition de ce produit figurent comme exigé, dans l'inventaire de la loi TSCA.

Titre III de la Loi SARA Superfund and Reauthorization Act (modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement) de 1986, sections 302, 311,312 et 313 :

Section 302 – Aucun des produits chimiques qui composent ce produit n'est sujet aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

Liste 40 CFR 302.4 des substances dangereuses de CERCLA :

Composant	Quantité à déclarer
Hydroxyde de potassium	454 kg (1 000 lb)

CAA (Clean Air Act, loi sur la qualité de l'air), section 112(r) Prévention des déversements accidentels (40 CFR 68.130) :

Aucune substance répertoriée.

Clean Water Act Section 311 Substances dangereuses (40 CFR 117.3) : Aucune substance répertoriée.

SARA Titre III

Section 302 Substance extrêmement dangereuse (40 CFR 355, Annexe A) : Aucune substance répertoriée.

Section 311/312 (40 CFR 370) :

Grave danger pour la santé : Non
Danger chronique pour la santé : Non
Risque d'incendie : Non
Danger lié à la pression : Non
Danger lié à la réactivité : Non

Section 313 Inventaire des rejets toxiques (40 CFR 372) :
Aucune

RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS :

La présente FDS contient des données relatives à la santé et la sécurité et les renseignements qu'elle contient s'appliquent pour les réglementations des États. Pour des détails sur vos exigences réglementaires, contacter l'agence appropriée de votre État.

Proposition 65 de la Californie (California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act, loi sur la sécurité de l'eau potable et des substances toxiques de la Californie) de 1986 : Aucun composant n'est classé par la proposition 65.

Loi Droit de savoir (Right to Know) du Massachusetts : L'hydroxyde de potassium fait partie de la liste de la loi Droit de savoir du Massachusetts.

Liste des matières dangereuses du Minnesota : Aucun composant n'est indiqué par la Liste des matières dangereuses du Minnesota.

Loi Droit de savoir (Right to Know) du New Jersey : L'hydroxyde de potassium n'est pas classé comme cancérigène par la loi Droit de savoir du New Jersey.

Loi Droit de savoir (Right to Know) de la Pennsylvanie : L'hydroxyde de potassium fait partie de la liste de la réglementation de la Pennsylvanie.

Classification canadienne du SIMDUT : Non classé

SECTION 16 : Autres informations, incluant la date de rédaction ou la dernière révision.

Date de révision : le 7 juin 2015

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, IDEAL INDUSTRIES INC. n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'intégralité des informations contenues dans le présent document. Il appartient à l'utilisateur de vérifier si l'usage de tout produit est approprié. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'ils soient les seuls dangers existants.